

Coût de démantèlement des parcs éoliens

Une association du Massif Central a obtenu un devis d'une société de démolition industrielle et de récupération de matériaux pour évaluer le coût du démantèlement d'une centrale éolienne. Cette société est agréée pour réaliser ce type de travaux, elle possède le certificat ISO 14 001 correspondant. Cette estimation est donc entièrement crédible.

Le devis se monte à 900 000 € pour une éolienne de 3MW

Pour des machines de 1,5 MW comme à Ally, on peut compter 150 000 € de moins soit, tout de même, 750 000 € pour une éolienne.

Pour la démolition d'un parc entier, le tarif peut être dégressif du fait de la présence de la grue de 700 tonnes sur le site.

Ce devis **ne compte pas le socle en béton indestructible**. Il s'agit donc uniquement du démontage de la machine et du traitement des matériaux selon les normes réglementaires de sécurité et sanitaires.

Le prix de revente des matériaux, conditionné et livré à l'acheteur s'élève à **60 000 euros** environ, mais l'entreprise de démolition et de récupération en est propriétaire.

Le coût est justifié principalement par :

- L'utilisation d'une grue de 700 tonnes, de deux grues de 50 tonnes, d'une presse cisaille mobile.
- Le maintien d'une équipe d'ouvrier le temps du déboulonnage, chalumage et cisailage des parties métalliques
- le conditionnement et la mise en décharge classe II des parties non récupérables (principalement les pales, soient 20 tonnes en matériaux non recyclables)
- La prise en compte des aléas climatiques qui pour des raisons de sécurité peuvent retarder les travaux et donc immobiliser le matériel pour une durée indéterminée.



SAINT - PIERRE S.A.S

150, RUE MAS DE BRINGAUD
34070 MONTPELLIER

TÉL. : 04 67 58 62 29
FAX : 04 67 58 82 17



Montpellier le 29 JANVIER 2008

Messieurs,

Suite à la consultation que vous nous avez demandé, voici le devis que nous vous proposons pour le démontage et la démolition des éoliennes situées sur la commune de Saint Etienne de Lugdars.

Ce démontage et cette démolition nécessitent la présence sur le site d'une grue de 700 tonnes et de deux grues de 50 tonnes.

Une presse cisaille mobile marque Copex CVM 500

Une équipe de cinq personnes pendant trente jours ouvrables pour le déboulonnage le chalumage et le cisailage des parties métalliques.

La mise en décharge classe II des parties non récupérable de l'éolienne. La décharge la plus proche paraissant être celle de Bellegarde dans le gard.

La ferraille récupérable restant notre possetion.

Le montant total d'une opération de cette envergure se chiffre à 900 000 Euros hors taxes (Neuf cent milles euros) La société qui nous donnera l'ordre de travail devra s'assurer pour le bon paiement de l'opération. Un acompte de 30 % sera exigé à la commande.

Notre prix s'entend pour une éolienne de 3 megawatts, s'il y avait plusieurs éoliennes de même type à démonter en même temps le prix pourrait être dégressif, du fait de la présence sur le site de la grue de 700 tonnes.

Ce prix s'entend pour l'année 2008, et ne peut concerner que les éoliennes situées sur la commune pré cité. La démolition des socles en béton n'étant pas concerné pas ce devis.

Ce devis ne prend pas en compte les frais engendrés par les obligations que nous imposerait la DDE pour les infrastructures routières, pour installer les différents matériels sur le site. Les frais seraient dans ce cas en sus du dit devis.

Nous restons à votre disposition, pour de plus amples renseignements, et vous prions d'agrée, messieurs, nos sincères salutations.

J.Malafosse

Président 

CERTIFICATION



N° ENV/2005/24371a

SOCIETE SAINT-PIERRE

**MISE A FACON ET VENTE
DE FER ET METAUX FERREUX ET NON FERREUX.**

**SHREDDING AND/OR COMPACTING AND SALES
OF SCRAP IRON AND FERROUS AND NON-FERROUS METALS.**

150, rue du Mas Dringaud F-34070 MONTPELLIER

AFAQ AFNOR Certification certifie que pour les activités et les sites référencés ci-dessus toutes les dispositions mises en oeuvre pour répondre aux exigences requises par la norme internationale

AFAQ AFNOR Certification certifies that all the arrangements covering the above mentioned activities and locations are established to meet the requirements of the international standard.

ISO 14001 : 2004

ont été examinées et jugées conformes
have been examined and found conform

2005-12-22

2008-04-04

(année/mois/jour) : Il est valable jusqu'au / It is valid until

(year/month/day)

Le Président du Comité de Certification
The President of the Certification Committee

Le Directeur Général d'AFAQ AFNOR Certification
The Managing Director of AFAQ AFNOR CERTIFICATION

Le Responsable de l'Entreprise
In behalf of the Firm


P. SCHWARTZMANN


J. BESLIN


J. MALAFOSSE